Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 17 juin à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège nº1)
Danielle Joly (siège nº 2)
Nathalie Turgeon (siège nº 5)
Vacant (siège nº 6)

Absents : Andrée Beaulieu (siège nº 3)
Marc Champagne (siège nº 4)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière - trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt (20) citoyens(es) sont présents(es)

2025-06-626 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.

L'ouverture de la séance est proposée par la conseillère Nathalie Turgeon à 19 h.

2025-06-627 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Monsieur le maire annonce aux citoyens(es) présents(es) que la Municipalité a obtenue une aide financière de la MRC d'Antoine-Labelle d'un montant de 150 000 $ pour un projet de piste cyclable et pédestre sur le chemin du Wabassee.

LÉGISLATIF

2025-06-628 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 MAI 2025.**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 20 mai 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-629 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025.**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 15 mai 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2025-06-630 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D 1er AU 31 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2501505 à C2501516,** et **L2500120 à L2500151** ainsi que **P2500108 à P2500140** totalisant la somme de **189 775.69 $** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-631

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1ER AU 31 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 mai 2025 totalisant la somme de **47 554.49 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-632

DEMANDE D'ARBITRAGE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PARTAGE DES COÛTS DES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL;

ATTENDU que l'entente concernant les équipements et activités à caractère supralocal entre les municipalités est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 et qu'aucune entente de renouvellement n'a encore été conclue, tel que mentionné dans la résolution 2025-03-074 par la Municipalité de Ferme-Neuve, propriétaire de l'équipement Centre sportif Ben-Leduc;

ATTENDU que l'absence d'une entente pérenne a des impacts négatifs importants pour l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, notamment en créant des incertitudes financières, en menaçant la pérennité des services et équipements essentiels et en générant des tensions administratives et politiques;

ATTENDU que ces équipements culturels, sportifs et communautaires jouent un rôle crucial pour la qualité de vie des citoyens, l'attractivité du territoire, le développement social et économique régional ainsi que la rétention et l'attraction des familles et des jeunes sur le territoire;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît l'importance d'une formule équitable et juste, acceptable pour les municipalités concernées;

ATTENDU que les délais dans la conclusion d'une entente durable nuisent aux efforts collectifs de développement harmonieux et à l'efficacité du partenariat intermunicipal au sein de la MRC.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles appuie la demande de la Municipalité de Ferme-Neuve exprimée dans la résolution 2025-03-074.

QUE le conseil municipal demande à la Commission municipale du Québec de nommer rapidement un arbitre afin d'accompagner les municipalités concernées dans l'élaboration et l'adoption d'une entente équitable et pérenne concernant les équipements à caractère supralocal.

QUE la Commission municipale du Québec soit informée de l'urgence de cette demande afin d'assurer une continuité des services pour les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-633 **ENCAISSEMENT CHÈQUE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AUX AMIS DU LAC**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada _____ a octroyé une aide financière à l'organisme les Amis du Lac en mouvement ;

ATTENDU QUE le chèque au montant de 25 000 $ a été libellé au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé au dépôt du chèque ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU de procéder au virement du montant de 25 000 $ à l'organisme « Les Amis du Lac » en mouvement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2025-06-634 **ENGAGEMENT DE ÉMY DORÉ AU POSTE DE SAUVETEUSE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement d'Émy Doré au poste de sauveteuse pour la plage municipale. Ce poste est saisonnier et respecte la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-635

ENGAGEMENT DE MAXIM MILLAIRE AU POSTE DE RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement de Maxim Millaire au poste de responsable de camp de jour municipal 2025. Ce poste est saisonnier et respecte la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-635

ENGAGEMENT DE MISSY BÉLISLE AU POSTE DE MONITRICE DU CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement de Missy Bélisle au poste de monitrice de camp de jour municipal 2025. Ce poste est saisonnier et respecte la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2025-06-638

APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE CONCERNANT LES DÉPENSES ADMISSSIBLES DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) DU MTQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien du réseau local du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparait à la lettre d'annonce ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Absent
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Vacant	

ET RÉSOLU que la Municipalité approuve les dépenses admissibles d'un montant de 532 459$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire de reddition de comptes, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ) et reconnaît qu'en cas de non-respect des exigences, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-06-639 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte **Maire**	**Lyz Beaulieu** **Directrice générale**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière

Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

PAGE ANNULÉE